

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0046353

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2023 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre : SCM
 Nom & Prénom : BOUDJAJ EL HADJ SAAD EL HADJ
 Date de naissance : 1930
 Adresse :
 Tél. : 0661874398 Total des frais engagés : 168,92 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Rajaa RABHI
Neurologue - Explorations
Neurophysiologiques
EEG - EMG

Date de consultation : 10/09/2013

Nom et prénom du malade : BOUDJAJ Nimouss Age : 80

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection Neurologique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : case blanche

Le : 10/09/2013

Signature de l'adhérent(e) : Sp

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
10/2010	CR	El Mansou	Docteur Rajad M. Neurologue - Explorations Neurophysiologiques EEG - EMG	Bd. Yacoub Mansour N° 22 Espace El Mansou 19 Mars 2010

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ALAK CASABLANCA Boulevard Saria Bnou Zounain Palmier - CASABLANCA	16/8/2023	168.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Rajaa RABHI

- Neurologue
- Spécialiste des Maladies du Système Nerveux Central et Périphérique
- Explorations neurophysiologiques E.E.G - E.M.G.



الدكتورة رجاء رابحي

- اختصاصية في أمراض الجهاز العصبي والدماغ
- الفحص الكهربائي للدماغ
- الفحص الكهربائي للأعصاب والعضلات

Casablanca, le 10/08/2023

MME BOUDJAJ MIMOUNA

- D-cure 25000 ui
2 ampoules, par semaine, pendant 6 semaines

52

5.V

Docteur Rajaa RABHI
Neurologue - Explorations
Neurophysiologiques
EEG - EMG

Bd. Yacoub Mansour N° 22 Espace El Mansour
2ème Etage N° 19 Maarif - Casablanca

Tel:

PPV: 56,30 DH
LOT: 23B10D
EXP: 02/2025

PPV: 56,30 DH
LOT: 23B10D
EXP: 02/2025

PPV: 56,30 DH
LOT: 23B10D
EXP: 02/2025

PHARMACIE
MALAK CASABLANCA
33, Rue Saria Bnou Zounaim
Quartier Palmier - CASABLANCA

شارع يعقوب المنصور، الرقم 22 قضاء المنصور، الطابق الثاني، الرقم 19 المعاريف، الدار البيضاء، المغرب
الهاتف: 00 212 6 61 09 29 48 - المحمول: 00 212 5 22 25 50 40